

Plan climat de Paris : 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et une priorité à l'habitat

Par *admin*

Créé le 11/10/2007 - 23:00

Plan climat de Paris : 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et une priorité à l'habitat

Jeudi, 11/10/2007 - 22:00 [0 commentaire](#)

- [Diminuer la police](#)
- [Augmenter la police](#)
- [Imprimer](#)
- [Version PDF](#)

-
- [Tweeter](#)
-
-

0 avis :



[zoom](#)

Adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 1er octobre, ce document vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux logements. l'un des principaux postes d'émissions de carbone de la ville (1,75 million de tonne équivalent carbone ou 35000GwH d'énergie consommés annuellement), à égalité avec le transport des personnes et des marchandises, selon le Bilan Carbone de l'Ademe. Une convention a été signée entre la ville, les professionnels du bâtiment et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour faciliter l'information des particuliers. Les objectifs que s'est fixé la capitale française pour elle-même sont les suivants : 30% de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport au niveau de 2004; 30% de réduction des consommations énergétiques du parc municipal et de l'éclairage public ; 30 % des consommations provenant d'énergies d'origine renouvelable.

Concernant le territoire parisien, le plan climat prévoit une diminution de 25 % des émissions de GES et de 25 % des consommations énergétiques, qui doivent provenir à 25 % des énergies renouvelables. Une

agence parisienne du climat sera par ailleurs créée, qui devra, selon l'adjoint au maire chargé de l'environnement Yves Contassot, «devenir la référence tant pour les projets de la ville que pour tous les acteurs du territoire parisien». A Paris, le patrimoine bâti de l'habitat et du tertiaire est à l'origine de 27% des émissions de GES à Paris, essentiellement à travers le chauffage. La ville prévoit donc de diagnostiquer 3.000 équipements publics sur 3 ans et de mettre en oeuvre un plan de rénovation de son parc, à travers la rénovation thermique des bâtiments, le renouvellement des équipements de chauffage ou de ventilation, la réduction des consommations électriques, la gestion performante de l'éclairage public, et l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation. Un Ainsi, les émissions de GES du patrimoine, hors transports, pourraient être réduites de 39 % d'ici 2020. Un plan de réhabilitation des logements sociaux est par ailleurs prévu, la priorité étant donnée au quart le plus énergivore.

[Localtis](#)

Noter cet article :

Recommander cet article :

-
- [Tweeter](#)
-
- **Nombre de consultations :** 92
- **Publié dans :** [Géologie & Géophysique](#)
- **Partager :**
 - [Facebook](#)
 - [Viadeo](#)
 - [Twitter](#)
 - [Wikio](#)

[Géologie & Géophysique](#)

URL source: <https://www.rtflash.fr/plan-climat-paris-30-reduction-emissions-gaz-effet-serre-d-ici-2020-et-priorite-l-habitat/article>